

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 29 novembre 2022 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : Y. MICHEL ; M. ROUVIER ; J-C ARAGON ; M. IBARS ; A. KELLY ; L. GASC ; J-D POUSSIER ; C. PROUTEAU ; M. PEREZ ; B. DANIS ; N. LECLERC ; D. CUPOLI ; C. AZAIS ; W. BIGNON ; J-M DUMAS ; C. PINO ; C. BASTIDE ; A. ZAKHARY

Absents représentés : M-C. FABRE DE ROUSSAC par M. ROUVIER ; G. REQUENA par M. PEREZ ; S. BASSI-ALLEMAND par A. KELLY ; A. CHOUKROUN par M. IBARS ; S. MARTI par L. GASC ; S. JEAN par J-D POUSSIER ; L. DELAITE par C. PROUTEAU ; D. VIALAS par D. CUPOLI ; J. GROSSO par A. ZAKHARY ; D. SAUVADE par C. BASTIDE

Absent : JF. MARY

36. Fonds d'Aides d'Investissement aux Communes 2023, travaux avenue de Sète : demande de subventions

La commune de Marseillan a aménagé et amélioré la circulation sur les nombreux axes de Marseillan Plage.

Il apparaît déterminant de décongestionner le secteur de l'ancienne route de Sète au droit de la sortie des boîtes de nuit et du parc d'attractions.

Ainsi, il est proposé de créer un tourne-à-gauche et faciliter l'accès depuis la rue des Goélands et la rue de l'Eden au droit de l'avenue de Sète.

Ce projet peut faire l'objet de demande de subventions auprès du département dans le cadre du Fonds d'Aides d'Investissement aux Communes (FAIC) 2023.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financeurs		Montant € HT
Département (FAIC)	45 %	80.000 €
Commune	55 %	100.000 €
	Coût du projet	180.000 €

Il appartient au conseil municipal :

De valider les travaux sur l'avenue de Sète.

D'approuver le plan de financement annexé à la présente.

D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches relatives à cette demande de subvention.

De solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental.

De prendre l'engagement de réaliser les préconisations et les investissements prévus dans le programme d'actions, sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

DECIDE

De valider les travaux sur l'avenue de Sète.

D'approuver le plan de financement annexé à la présente.

D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches relatives à cette demande de subvention.

De solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental.

De prendre l'engagement de réaliser les préconisations et les investissements prévus dans le programme d'actions, sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées.

La secrétaire de séance

Marie PEREZ



Pour extrait conforme,

Le Maire

Yves MICHEL

